



RAPPORT DE FORMATION

**6ème Edition de l'Université d'été sur la gouvernance des
Industries Extractives au campus d'Ekounou-Ayene de
l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC)**

Du 16 au 26 août 2016

Rédigé par Mme KABRE Lucie

Septembre 2016

INTRODUCTION

Le Centre d'Excellence pour la Gouvernance des Industries Extractives en Afrique Francophone (CEGIEAF), de l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC), avec le soutien de Natural Resource Governance Institute (NRGI) et de MISEREOR, a tenu au campus d'Ekounou-Ayéné de l'UCAC, du **16 au 26 Août 2016**, la 6ème session de l'Université d'été sur la Gouvernance des Industries Extractives.

L'Université d'été a pour but d'outiller un grand nombre d'organes de surveillance, de connaissances et de compétences leur permettant d'améliorer la qualité de leur intervention et leur capacité à influencer positivement la gestion transparente et responsable des industries extractives en Afrique francophone.

L'université d'été est ouverte aux acteurs de la société civile, aux journalistes, aux parlementaires, aux maires et aux sénateurs engagés dans la promotion des industries extractives (IE). La session a couvert la chaîne de décision des industries extractives qui sont : la décision d'extraire, la législation, les contrats, la fiscalité, la collecte et gestion des revenus, les impacts sociaux et environnementaux, l'impact des ressources extractives sur le développement.

C'est ainsi qu'à l'issue des examens préparatoires, Madame KABRE/KABORE Lucie, membre de l'Association des Femmes du Secteur Minier du Burkina (AFEMIB) a été admise et sélectionnée pour participer à la session. Sa participation a été possible grâce à l'appui financier du Projet d'Appui au Développement du Secteur Minier (PADSEM).

Le présent rapport revient sur quelques points essentiels qui ont retenu mon attention pendant les deux semaines de formation

Les participants à la formation

Les participants, au nombre de vingt-sept (27) personnes, sont issues des pays des zones UEMOA et de la CEMAC. En ce qui concerne le Burkina Faso, quatre personnes composées de trois (3) journaliste et Mme KABRE Lucie représentant la société civile ont bénéficié de cette formation.



OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation, axée sur la chaîne de décision et des valeurs des industries extractives (la décision d'extraire, la réglementation, les contrats, le régime fiscal, la collecte et gestion des revenus, les questions sociales et environnementales et le développement durable), a pour principal objectif de permettre aux participants :

- d'identifier les défis et enjeux d'une bonne gestion du secteur des industries extractives
- d'identifier les opportunités pour influencer et contribuer à la bonne gestion du secteur

I. DEROULEMENT DE LA FORMATION

Elle s'est déroulée en plusieurs étapes :

I.1. Les travaux préparatoires

Trois séries de travaux de recherche préparatoires à distance ont été réalisées du 1^{er} avril au 30 juin 2016, soit trois mois. Ces devoirs ont été déterminants pour la qualification finale du candidat. Les thématiques se rapportaient à la chaîne de décision et des valeurs des industries extractives : de la décision d'extraire à la bonne gestion des revenus.

I.2. Les cours en salle de classe

Des cours intensifs ont été dispensés. Les formateurs sont des professeurs d'université et des personnes ressources issues de l'administration publique et de la société civile de divers pays africains, parmi eux, Monsieur SOMDA Adrien, Inspecteur Général des Impôts en service au Ministère de l'économie et des finances du Burkina. Deux journalistes de la promotion 2013 ont partagé chacun une expérience de plaidoyer menée dans son pays. C'est dans ce cadre que Monsieur KABORE Elie, journaliste burkinabé a partagé l'expérience sur le plaidoyer mené par la société civile burkinabé dans le cadre de la révision du code minier burkinabé.



a. La cérémonie d'ouverture de la formation

La formation a débuté le mardi 16 août 2016. Le gestionnaire du CEGIEAF, Dr Jean Martial Bell, Madame Evelyne TSAGUE, Directrice Afrique de Natural Resource Governance Institute (NRGI) partenaire technique et financier de l'université d'été sur la gouvernance des Industries Extractives en Afrique francophone et Monsieur Saa Lapa Achille, enseignant au CEGIEAF ont chacun remercié les participants et leur souhaité la bienvenue. Une brève présentation de l'université a été faite. A la suite des organisateurs, chacun des participants a eu l'opportunité de se présenter avant d'orienter sa concentration sur les différents modules qui ont fait l'objet des cours.

b. La session introductive

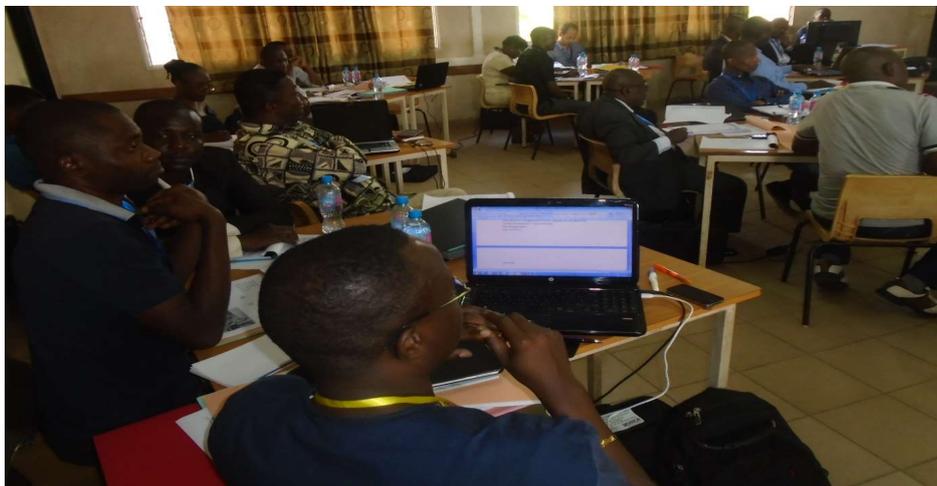
La formation a commencé par la session introductive dispensée par Mme Evelyne Tsague. Elle a situé le cadre de la formation qui se veut un cadre de partage d'expérience des pays sur les thématiques liées à l'extraction des ressources naturelles.

D'abord, elle a fait un rappel des 12 préceptes de la charte des ressources naturelles ainsi que les maillons de la chaîne de décisions et des valeurs des industries extractives. La charte des ressources naturelles décrit comment les ressources naturelles peuvent être gérées : Elle préconise que les Etats définissent comment ces ressources pourraient être utilisées pour le développement du pays. Elle préconise également un ensemble de décisions à prendre tout le long de la chaîne.

La chaîne des valeurs est un ensemble de leviers sur le plan économique qu'on doit activer pour que tous les acteurs bénéficient des retombées des ressources extraites des sous-sols des pays.

Ensuite, elle a abordé les questions de transparence et de gouvernance dans les industries extractives. Ces questions trouvent leur fondement du fait que la ressource appartient au peuple, par conséquent, le peuple a le droit d'être informé sur son utilisation.

Enfin, elle a défini les différents acteurs qui sont : le gouvernement, les compagnies minières, les bailleurs de fonds et organisations internationales et la société civile nationale et internationale.



c. Résumé succincte des modules enseignés

Le contenu des cours s'est organisé autour de la chaîne de décisions des industries extractives

L'ensemble des différents modules porte sur :

- la compréhension de l'approche «chaîne de décision économique des industries extractives »,
- l'identification des décisions clés le long de la chaîne de décision
- la détermination des enjeux de la bonne gouvernance des ressources minières, pétrolières et gazières
- l'identification du rôle des organes de surveillance et des pistes pour un plaidoyer efficace

Quatre (4) questions fondamentales englobent le contenu de cette formation :

1. Faut-il exploiter nos ressources naturelles dans le contexte actuel (politique, social) : cette question renvoie au problème de la capacité gestionnelle de nature à optimiser les recettes. Est-ce opportun ? Nos pays sont-ils prêts pour assurer une bonne gestion de ces ressources ?
2. Quand bien même on accepterait d'exploiter, faut-il donc dépenser cet argent ou bien épargner pour les générations futures ? comment les recettes actuelles peuvent-elles contribuer au développement socio-économique des générations futures ?
3. En admettant qu'il faut dépenser, quel type d'investissement prioriser, quel secteur d'activité prioriser ? cette question renvoie aux projets et programmes de développement durable à long terme.
4. Si il faut exploiter les ressources naturelles, comment encadrer les appétits des grandes puissances qui sont dévoreuses de celles-ci sans contre coûts socio-politique environnementaux ?

Quelques maillons de la chaîne

La décision d'extraire : C'est une stratégie définie qui tient compte des retombés pour le pays. On décide d'extraire s'il y a rentabilité économique et social. La nécessité d'analyse des coûts-avantages, évaluations de l'impact social et environnemental s'impose avant toute décision. Exemple : le Cap Vert a décidé de ne pas exploiter son sous-sol. La Guinée exploite une partie seulement. Qu'en est-il du Burkina ?

Contrats et législation : Il s'est agi ici de situer le contrat minier, la base juridique et légale. Dans quelle hiérarchie juridique d'un pays se situe un contrat minier ou pétrolier ? Au Burkina Faso, les contrats sont règlementés par une loi. C'est le ministère en charge des mines qui signe par arrêté ministériel le contrat avec la compagnie minière. Les contenus des contrats doivent être suffisamment clairs. Il faut éviter de mettre des clauses d'arbitrage, de confidentialité et de stabilité sans une maîtrise optimale de ces dites clauses. A titre d'exemple, la clause de stabilisation doit être lue avec un œil social et environnemental et non financier uniquement. Les contrats miniers doivent être bien encadrés pour éviter de tomber dans les pièges des termes juridiques ou vides juridiques donnant ainsi «toutes les faveurs possibles » à la société minière au détriment de l'Etat hôte : grande vigilance à observer par

nos pays dans la signature des contrats pendant toutes les phases de réalisation du projet minier.

Collecte des revenus : les sources de collecte des Industries extractives, selon la norme ITIE proviennent de certains types de flux de revenus à savoir :

- La part de production du gouvernement hôte,
- La part de la production de l'entreprise d'Etat,
- Les taxes sur les bénéfices (IS....),
- Les redevances,
- Les dividendes,
- Les primes et bonus,
- Les droits divers

Les contrats et conventions seront d'autant mieux ficelés qu'ils seront l'œuvre d'équipes pluridisciplinaires comprenant des juristes, des économistes, des fiscalistes, des ingénieurs. Pour que le pays bénéficie pleinement des retombées du secteur extractif, la politique fiscale doit être futuriste et vérifiable.

Les modalités de collecte des revenus. Il existe trois possibilités

1. Les compagnies versent directement les revenus au Trésor Public
2. Les compagnies passent par une institution financière internationale
3. Les compagnies versent à une agence de revenu nationale ou Banque

Questions Clés

4. Quel revenu va au trésor/ budget
5. Ou vont les autres revenus ? Exemple : fonds souverains, fonds de développement, gouvernements infranationaux.

La gestion des revenus

Caractéristiques des revenus des industries extractives

- Incertaines et volatiles
- Limitées dans le temps
- Peuvent avoir un impact négatif sur d'autres secteurs économiques (ex. au BF, on a tendance à négliger l'agriculture et l'élevage qui constituent pourtant des secteurs d'activités importants)
- Peuvent fragiliser les institutions

Vu ces caractéristiques des revenus, il faut une gestion macroéconomique prudente. Mettre des mécanismes en place pour diversifier les sources de revenus en vue de réussir la gestion. S'il y a des règles budgétaires, il faut les respecter. Encore faut-il que ces règles répondent aux chocs importants qui pourraient advenir. Il faut éviter le syndrome hollandais à tous prix. Il faut une stimulation du développement économique : utiliser les recettes minières pour investir dans les infrastructures, l'éducation, l'agriculture, l'élevage, etc. Créer un environnement favorable aux initiatives privées pour permettre le développement des autres secteurs d'activités. Les communautés riveraines doivent disposer d'une partie des revenus pour leur auto-épanouissement.

Pour garantir une bonne dépense des revenus, il faut :

- Eviter le détournement des recettes
- Bannir le népotisme
- Au niveau macro : instituer des règles fiscales pour éviter la volatilité des dépenses et de mauvaises décisions d'investissement
- Au niveau micro : instituer des systèmes de gestion financière efficaces et éviter les mauvais investissements et les dépenses excessives

Les recettes de l'industrie extractive doivent participer au budget global de l'Etat (décentralisation des projets).

Les impacts socio-environnementaux des projets miniers

Est-ce que la décision d'extraire est bien murie et sage du point de vue des impacts sociaux et environnementaux ?

De nos jours, nous assistons à une volonté commune des Etats à s'aligner aux réformes de leurs cadres légal et réglementaire régissant le secteur minier. Malgré cette manifestation d'intérêt, la gouvernance du secteur reste insuffisante. Même dans ces nouveaux codes dits de troisième génération, la mise à disposition de la terre à l'investisseur minier, dès la phase de recherche, prive les communautés de l'accès aux ressources qu'elles tirent de ces espaces (terre, les produits et services forestiers, eau, etc.). On ne peut parler de projet extractif sans parler des impacts sociaux environnementaux, qu'ils soient positifs ou négatifs. Comment faire pour atténuer les risques des impacts négatifs ? Quels mécanismes mettre en place pour gérer les risques environnementaux ?

L'objectif d'un projet extractif n'est-il pas la recherche du profit ? Quel aspect aura notre environnement d'ici quelques années si nous ne réfléchissons pas bien avant d'entamer les activités destructives à la recherche des métaux précieux.

I.3. La visite de terrain

C'est la mine de Gaz du Cameroun (GdC) située à Logbaba dans la ville de Douala, capitale économique du Cameroun, qui a été choisie par les organisateurs du séminaire pour le voyage d'étude. Cette visite s'est déroulée du samedi 20 au dimanche 21 août 2016.



Au cours de cette excursion, les participants ont eu l'opportunité de découvrir les sites d'exploration et d'exploitation de la compagnie. L'équipe de GdC a prêté une oreille aux questions des participants en y apportant des éléments de réponses. L'essentiel de ces questions se rapporte à l'impact environnemental, aux activités socio-économiques développées dans le village par la mine : infrastructures sanitaires, éducatives, routières, emplois locaux, etc. La mine a décrit un certain nombre de projets réalisés à cet effet. Concernant les emplois locaux, GdC emploie 27 camerounais dont 8 femmes.



Après la visite de GdC, les participants ont rencontré des représentants des communautés riveraines. Ce cadre a été l'occasion pour ces populations de manifester leur mécontentement vis-à-vis de GdC, qui ne respecte pas ses engagements vis-à-vis des riverains. Les informations que nous avons reçues de GdC ont été tout simplement démenties par les communautés. Des débats ont été menés. Quelques conseils et orientations ont été donnés aux communautés par les participants pour mener des actions de plaidoyer auprès de qui de droit pour un changement de comportement de la part GdC.



I.4. La tenue d'une conférence

Le 23 août 2016, le CEGIEAF a organisé une conférence sous le thème « *réforme des cadres légaux et réglementaires du secteur des ressources extractives en Afrique Francophone : quelles opportunités pour une amélioration de la gouvernance dans ce secteur ?* ». Cette conférence était ouverte au public.

Cette thématique constitue le point d'encrage des problématiques qui animent les pays de l'Afrique francophone dans ce troisième code sur les industries extractives. Ces pays, du fait de la chute des coûts des matières premières, souffrent d'une exploitation non formelle de leurs ressources. Le constat étant fait du taux de croissance paradoxalement perceptible et improportionnel aux revenus que génèrent ces exploitations depuis de nombreuses décennies.



Les questions débattues concernaient la motivation des Etats pour la révision des codes miniers et des hydrocarbures, les priorités des Etats sur des questions fiscales, sociales, environnementales, économiques et les contraintes liées à l'ambition desdits Etats pour maximiser les recettes attendues. Par ailleurs, l'on peut tirer des autres sous-thèmes présentés lors de cette conférence le point d'honneur mis sur les bonnes pratiques internationales en matière de gouvernance, à savoir la transparence, la recevabilité, la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêt, les codes de bonne conduite, la propriété réelle, etc.



II. L'INTERET DE CETTE FORMATION

Dans nos pays la gouvernance actuelle du secteur extractif doit faire une toilette. Cela passera par une maîtrise et une mise en œuvre plus rigoureuse et objective de la chaîne de valeur et de décision.

Ainsi, les défis de l'opportunité d'extraire une ressource découverte, jusqu'à l'atteinte d'une gestion transparente et équitable des revenus en passant par une meilleure négociation des contrats et l'établissement d'une fiscalité rigide sont à relever.

Le grand défi à relever reste toujours la croissance appauvrissante. En effet, au-delà des espoirs fondés sur la mine, bien qu'ayant déjà connaissance des enjeux et défis relatifs au contenu local, à la fiscalité minière et à la gestion de l'environnement, la mine risquerait d'apporter plus de problèmes que de solutions à la pauvreté, si des mesures ne sont pas prises pour assurer la bonne gouvernance. C'est à ce niveau que les OSC doivent jouer leur rôle interpellateur. La concertation entre les différentes parties prenantes à la gouvernance minière s'avère être une condition sine qua none.

En tant que membre de la société civile, cette formation a renforcé mes capacités du fait que mes connaissances sur la chaîne de décision et des valeurs des industries extractives ont été renforcées. Ma capacité d'engager la transformation par le biais du plaidoyer, pour instaurer la transparence dans la gestion des ressources naturelles, s'en trouve renforcée.

Ainsi donc, j'entends :

- Participer à la définition des politiques en matière de gestion durable des ressources minières,
- Interpeller les pouvoirs publics sur une mauvaise gouvernance en matière de gestion durable des ressources minières et la préservation de l'environnement,
- Interpeller le gouvernement sur la nécessité de promouvoir une exploitation minière responsable,
- Participer à l'information et à la sensibilisation des citoyens à la nécessité d'une gestion durable de l'environnement et des ressources minières.

III. RECOMMANDATIONS

Permettre à plusieurs acteurs de la société civile de participer à ces genres de formation pour renforcer leurs capacités afin d'être aptes à influencer positivement la gestion transparente et responsable des industries extractives au Burkina Faso à travers des actions de plaidoyer efficace.

La nécessité de réfléchir sur la possibilité de développer des formations en ligne sur la gouvernance des industries extractives ce qui permettra d'une part aux participants de poursuivre le renforcement de leurs capacités en restant dans leur milieu, et d'autre part, permettra à un plus grand nombre d'en bénéficier.

En conclusion, les Pays de l'Afrique francophone doivent renforcer leur dispositif de gouvernance vers une détermination renouvelée d'agir pour un changement dans la gouvernance des Industries Extractives en Afrique francophone.

IV. REMERCIEMENTS

- Monsieur le Coordonnateur du PADSEM et tous ses collaborateurs
- Madame la Présidente de l'AFEMIB
- Le CEGIEAF
- Tous les participants de la promotion «téléchargement» 6ème session 2016.



ANNEXES

- ✚ Les modules enseignés
- ✚ L'attestation de participation

Les modules enseignés

Formateur	Module
Me Tsagué	Session introductive
	Suivi des obligations contractuelles
M. Makang	Chaine des valeurs des Industrie extractive : aspects opérationnels secteur minier / Pétrolier
M. Tamba	Economie Politique des IE
M. Somda	Incitation / Exonérations/ échappatoires
	Eléments de fiscalité d'amont : Les impôts assis sur les niveaux de production
	Eléments de fiscalité d'amont : Les impôts
M. Bedoume	Technique de plaidoyer
Dr. Vincent Tachouola	Budgétisation, principes, règles de base et mécanismes. Cas pratique du Cameroun : Budget programme au Cameroun
	Gestion des revenus des industries extractives : Mapping des flux
Moustapha Doukouré	Outils pour gérer les recettes minières, pétrolières et gazières
	Défis dans la gestion des recettes minières, pétrolières et gazières
Dr Maoundonodji Gilbert	Le budget de l'Etat. Le suivi et la surveillance des dépenses
Dr Ivan Djossa	Normes comptables et contrôle de l'information financière des IE
Willy Cédric Foumena Consultant indépendant	Responsabilité sociétale des industries extractives en Afrique
Justin Honoré Bedoume	Les techniques de plaidoyer
Dr Achille Ngwanza	Le Local Content : Outil de bonne gouvernance de l'Industrie Extractive ?
	Le contenu des contrats extractifs
Jonathan Ndongu III	Encadrement des contrats pétroliers
Dr Zozo Nkoulou Nkoulou	Evaluation des investissements dans les Industries Extractives : la Décision d'extraire